

SEANCE DU 04 FEVRIER 2016

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil seize, le
28.01.2016

JEUDI 04 FEVRIER 2016 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
08.02.2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Secrétaire de séance
S. FELIX

ETAIENTS PRESENTS :
M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.
BURBANT.
Mmes BAY. BOIGEOL AULAS BERAUD. FALCO. FELIX.
JAGER. MALLARD. PASSAS. TRULLARD
M.M. CARRET. EGIDIO. GILLET. JOLY. LAGRANGE.
OUDEYER. RENAULT. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :
Mme CHAMBON ayant donné procuration à Mr CHALANDON.
Mr CHARRIN ayant donné procuration à Mme JAGER
Mme DEBARD ayant donné procuration à Mme MALLARD
Mme JOUSSE ayant donné procuration à Mme BAY

Madame Séverine FELIX est nommée secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2015 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec un dossier complémentaire relatif aux tarifs applicables au columbarium.
Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 16/01

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2016

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

A cette occasion sont notamment définis :

- la politique financière du prochain exercice
- la politique d'investissement

OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière pour financer les investissements inscrits au budget primitif.

OBLIGATIONS LEGALES DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget qui ne serait précédée de ce débat serait entachée d'illégalité.

Le débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa teneur fait l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

CONTEXTE NATIONAL

Objectif de réduction du déficit pour 2016 :

- Après 3,8 % du PIB en 2015, le déficit public devrait passer à 3,3 % du PIB en 2016 puis à 3 % en 2017.

Md€	Exécution 2014	2015	PLF 2016	2014 à 2016
DEPENSES TOTALES	374	366,3	374,8	+ 0,8
DEPENSES DU BUDGET	299,2	295,6	306,2	+ 7,0
dont prélèvement au profit des collectivités territoriales	54,4	50,7	47,1	- 7,3
dont prélèvement au profit de l'union européenne	20,3	20,7	21,5	+ 1,2
RECETTES FISCALES NETTES	274,3	278,2	286,0	+ 11,7
RECETTES NON FISCALES	13,9	14,1	15,7	+ 1,8
SOLDE COMPTES SPECIAUX	0,8	1	1,1	+ 0,9
SOLDE BUDGETAIRE ETAT	-85,6	-73	-72	- 13,6

Hypothèse de croissance de 1% en 2015 et 1,5 % en 2016

Objectif de réduction du déficit pour 2016 :

Réduction des dotations aux collectivités territoriales

Md€	2014	2015	2016	2017
Sur l'année	1,50	3,67	3,67	3,67
Cumulé	1,5	5,17	8,83	12,50

Effort sur 2016 entre les catégories de collectivités :

- 2 071 M€ pour le bloc communal (1 450 M€ pour les communes et 621 M€ pour leurs groupements)
- 1 148 M€ pour les départements
- 451 M€ pour les régions

SITUATION FINANCIERE

- évolution des principaux postes budgétaires, état du personnel
- marge de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement)
- mode de financement des dépenses d'investissement
- perspectives d'investissement pour l'année à venir
- prévisions pluriannuelles

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2015

	BP 2011	CA2011	BP2012	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015 PREVISION
DEPENSES										
Charges à caractère général	973 600	972 047	953 100	874 766	942 400	941 479	985 576	985 162	1 032 000	1 014 786
Charges de personnel	930 000	870 849	950 000	934 222	942 000	933 093	983 280	974 978	1 032 000	1 030 639
Autres charges	356066	342 399	356 245	383 175	442 879	440 584	454 332	431 001	433 477	426 900
Charges financières	100 000	94 032	75 163	67 402	191 609	184 146	166 000	129 157	126 325	104 282
Dot.amortissement	158 046	158 600	165 724	165 699	175 937	174 420	169 000	168 768	184 968	184 916
VIRT SECT INVEST PREVU	936 396		274 973		878 459		393 161		597 248	
TOTAL DEPENSES	2 472 443	2 354 988	2 450 890	2 374 347	2 835 892	2 807 600	2 910 106	2 835 463	2 808 769	2 761 525
RECETTES										
Produits et services	171 000	167 678	172 000	192 644	193 000	188 711	232 000	212 706	228 000	239 264
Impôts et taxes	1 852 047	1 822 338	1 905 441	1 921 483	1 962 066	1 998 280	2 156 585	2 168 340	2 168 469	2 147 505
Dotations et participations	760 575	742 340	762 403	736 536	730 882	714 573	676 457	688 177	655 565	719 890
Autres produits	498 921	477 247	54 000	73 175	66 000	67 203	40 000	57 000	237 000	264 903
Atténuation de charges	10 000	1 956								
TOTAL RECETTES HORS EXCEP	2 895 844	2 925 561	2 963 948	2 969 706	3 044 133	3 057 114	3 184 605	3 168 217	3 289 034	3 372 817

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS DE LA COMMUNE

	2009	2010	2011	2012	2013	Strate	Ecart	4 059 hbts		
								2014	Strate	Ecart
Produits fonctionnement	757	795	710	860	748	1 027	-	765	1 023	-
Impôts locaux	304	310	325	337	354	407	-13,03%	364	414	-12,08%
DGF	160	154	144	143	142	192	-	136	184	-
							26,05%			26,09%
Dépenses fonctionnement	604	594	614	746	672	891	-	683	899	-
Frais de personnel	220	223	216	231	231	413	-	244	432	-
							44,07%			43,52%
Charges externes	229	227	237	213	232	242	- 4,13%	245	240	+ 2,08%
Charges financières	20	4	23	17	46	31	+ 48,38 %	32	31	+ 3,23%
Résultat comptable	153	201	96	114	76	136	-	82	124	-
							44,12%			33,87%
Fiscalité -										
Foncier bâti	159	162	172	178	185	213	-	189	217	-
							13,15%			12,90%
Foncier non bâti	4	4	3	4	4	11	-	4	11	-
							63,64%			63,64%
Taxe habitation	140	144	148	153	162	177	- 8,47%	167	179	- 6,70%
FCTVA	72	52	53	58	136	39	+ 248,12%	52	46	+ 13,04%
Ressources investissement	539	402	608	923	261	475	-	430	426	+ 0,94%
							45,05 %			
Emprunts	205	0	0	555	0	91	-	0	57	-
Subventions	64	126	57	88	49	68	-	59	69	-
							27,94%			14,49%
Emplois investissement	572	398	619	937	423	487	-13,14%	225	411	-45,26%
Dépenses équipement	334	345	376	859	335	375	-10,67%	133	308	-56,82%
Autofinancement										
Excédent brut de fonctionnement	210	170	164	172	168	203	-17,24%	154	192	-19,79%
C.A.F.	190	241	135	155	119	177	-32,77%	124	165	-24,85%
C.A.F. nette	-46	187	79	97	32	100	-68,00%	32	90	-64,44%
Endettement										
Encours	616	561	503	997	913	814	+ 12,16%	829	794	+ 4,41%
Annuité	256	57	79	75	133	106	+ 25,45%	122	104	+ 17,31%
FDR	162	205	36	137	53	231	-77,06%	86	234	-63,25%

Ces différents ratios tant au niveau de la situation financière au 31/12/2015 qu'au niveau de l'analyse des équilibres financiers fondamentaux de l'année 2014 font apparaître :

- des dépenses de fonctionnement
 - inférieures de 24.03 % par rapport à la strate (24 ,58 % en 2013)
- des frais de personnel et des charges externes
 - inférieurs de -43,52 % à la strate pour les frais de personnels
 - avec charges externes (CHAZAY : 244 + 245 = 489) -27,73%
 - (strate 432 + 240 = 672)

Les bases d'imposition devraient évoluer de + 1,00% cette année et il faut s'attendre à la forte baisse des dotations de l'Etat notamment de la Dotation Générale de Fonctionnement (- 57 367 euros soit - 12, 67 % en 2015 et - 28 757 - 6, 02 % en 2014 et - 10,00% en 2016, -39k€ environ et cette diminution constante en 2017 et 2018) qui est associé aux charges supplémentaires (Temps d'activités périscolaires du vendredi, mercredi après-midi, obligations en terme d'accessibilité etc).

Le gel de ces dotations et des compensations de l'Etat et cette hausse continue des charges entraîne un appauvrissement progressif de nos recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

(Compte de gestion non encore validé par le Trésorier)

La commune a anticipé l'évolution contrainte des recettes de fonctionnement en gérant rigoureusement les dépenses.

Charges à caractère général :

BP 1 032 000 CA : 1 014 786 = -1,67 %

Charges de personnel :

BP 1 032 000 CA : 1 030 639 = - 0,13%

Autres charges de Gestion courante :

BP 433 477 CA : 426 900 = - 1,52%

Charges Financières :

BP 126 325 CA : 104 282 : -17,45%

La charge de la dette s'élève en 2015 à 3,78% des dépenses de fonctionnement (104 282 / 2 761 525)

DEPENSES TOTALES

BP : 2 808 769 - CA 2 761 525 = - 1,68%

RECETTES REELLES

Les recettes réelles sont légèrement supérieures aux prévisions et l'ensemble est exactement conforme à celles-ci ce qui prouve leur justesse mis à part la sous-estimation des subventions CAF pour les TAP et les mercredi après-midi du fait du fort accroissement de la demande d'inscription pour ces activités.

BP 3 289 034

CA 3 372 817

BUDGET PRIMITIF 2016

L'année 2015 a vu l'achèvement des derniers projets encore en cours mais nous devons bien contrôler nos dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement significative.

Grands Projets

Passerelle Chazay/Civrieux

Budget 350 000€

Aménagement du musée

Budget 230 000€

Construction d'un local service technique

Budget 300 000€

Réhabilitation de l'école Jules Verne

Self service, Insonorisation, Isolation, Façades extérieures

Budget 620 000€

BUDGET GENERAL

Les recettes et les dépenses devraient évoluer de manière identique aux autres années :

- les frais de personnel tiendront compte du GVT (glissement vieillesse technicité) à effectif constant en espérant qu'il n'y ai pas de remplacement dus aux maladies comme l'année précédente.

Investissements

Le niveau des investissements sera nettement inférieur au niveau des années antérieures.

Fiscalité

Notre fiscalité est largement inférieure à la strate :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
foncier bâti inférieur de	12,25%	12,32%	13,15%
taxe d'habitation inférieure de	7,00%	9,38%	8,47%

Il n'y aura pas d'augmentation en 2016

Endettement

Notre encours est ponctuellement supérieur à la moyenne de la strate en raison de la construction de la salle Pierre de Coubertin et va décroître rapidement à raison de 370K€ par an.

L'annuité réelle par habitant se situe à 122€, supérieure de 18€ par rapport à la strate va permettre ce désendettement rapide.

Le total de la dette de notre Commune représente environ 0,80 année de Budget Primitif Général et l'annuité de la dette (486K€) représente 10% de ce même Budget.

Il n'y aura aucun endettement supplémentaire en 2016.

Taxe pour insuffisance de logements sociaux (art 55 Loi SRU)

2003/2004/2005	33 691,45€ (8,50€ p/hbt)
2006	65 260,34€ (16,50€ p/hbt)
2007/2008	40 466,00€ (10,27€)
2009	90 924,00€ (22,73€)
2010	48 073,44€ (12,01€)
2011	79 776,00€ (19,78€)
2012	82 781,00€ (20,50€)
2013	101 813,00€ (25,24€)
2014	114 320,00€ (28,16€)
2015	96 086,00€ (23,77€)

Avec la cession gratuite du terrain de la rue des Varennes à la SEMCODA, nous allons récupérer le prix de ce terrain sur 2 années, ce qui devrait nous exonérer de cette taxe dès que le recours des tiers sera purgé.

La SEMCODA n'ayant pas avancé sur ce sujet nous ne savons pas quand nous allons pouvoir droit à cette exonération.

Suite à la Réunion avec Monsieur le Préfet du Rhône, il a mis les bailleurs et l'EPORA devant leur responsabilité et de nouveaux projets proposés par la Commune devraient voir le jour progressivement.

Fiscalité

Après les 3 baisses successives réalisées en 1996, en 2002 et 2007 soit globalement 16%, je vous propose de reconduire les taux actuels qui se situent dans la moyenne inférieure de la strate.

	CHAZAY	TAUX MOYENS
- taxe d'habitation	10,52%	13,49%
- foncier bâti	18,86%	19,07%
- foncier non bâti	39,76%	52,11%

BUDGET ANNEXE IMMEUBLES

Le budget annexe est largement excédentaire du fait d'une charge de la dette largement inférieure aux loyers. La réintégration des excédents dans le budget principal va donc se poursuivre.

DOSSIER 16/02

OBJET : SUBVENTION 2016 AU CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT, à l'unanimité, de verser une subvention d'équilibre de 40 000 € au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2016,
 - DISENT que cette dépense est inscrite au Budget 2016.
-

DOSSIER 16/03

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE «RECOURS MONSIEUR CHRISTOPHE THEVENON»

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que Monsieur Christophe THEVENON a déposé un recours contre les arrêtés des 24 mars 2015 et 8 juillet 2015 portant refus de permis d'aménager modificatif.

Il convient donc de diligenter un cabinet d'avocat afin de permettre la défense des intérêts de la commune car la Commune peut fixer librement les tarifs en fonction de ses besoins budgétaires ou d'utilisation.

Après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire par l'intermédiaire du cabinet d'avocats « ADAMAS » domicilié 55 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon,
 - DISENT que la dépense est inscrite au budget primitif 2016.
-

DOSSIER 16/04

TARIFS MUNICIPAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- FIXENT les tarifs ci-après applicables au 01/01/2016 :
 - * Columbarium cellule 3 places renouvellement 15 ans 200€
 - * Columbarium cellule commune renouvellement 15 ans 200€
-